



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit et le trente juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date de la convocation  
24.06.2008

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Date d'affichage

**Absents:** Mme SABY, Melle PORTAL, Mme RAHOU : excusées.

N° 08/137bis

**Secrétaire :** Mme COMBES.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur Delpoux*

**SIGNATURE DU  
MARCHE AVEC LE  
GROUPEMENT  
D'ENTREPRISE  
GIULIANI TP/RIGAL  
TP – Demande de  
subvention à l'Agence de  
l'Eau**

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour les travaux de la 10<sup>ème</sup> tranche d'assainissement. Sur les 19 entreprises qui ont demandé un dossier de consultation, quatre ont présenté une offre avant la date limite fixée au 23 juin 12 h : SARL S2TP, Eurovia Midi-Pyrénées, Bénézech SAS et le groupement Giuliani TP/Rigal TP.

La commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le 23 juin à 14 h 15 et a examiné les offres. Les dossiers ont été remis au bureau d'études SEBA Sud Ouest pour examen plus approfondi.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin à 17 h pour décider de l'attribution du marché.

*Modifie et annule la  
délibération n°08/137*

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Prix et économie globale de l'offre : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %
- Protection et sécurité du chantier (noté de 0 à 2)
- Mesures mises en œuvre pour le respect de la propreté du site et de l'environnement, pour la limitation des nuisances aux riverains (noté de 0 à 2).
- Moyens humains et matériel affecté au chantier (noté de 0 à 2)

*Adopté à l'unanimité*

Les offres des entreprises étaient les suivantes :

1 – S2TP	572 625,45 € H.T.
2 – Eurovia	574 393,33 € H.T.
3 – Bénézech TP	563 036,80 € H.T.
4 – Groupement Giuliani TP/Rigal TP	552 249,80 € H.T.

Le bureau d'études a présenté son rapport d'analyse des offres et a proposé de retenir le groupement Giuliani TP - RIGAL TP

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à ce groupement

**LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le groupement Giuliani TP/RIGAL TP, d'un montant de 552 249,80 € H.T. dont le mandataire est P. Michel de la Société Giuliani TP, chemin Saint-Antoine 81160 SAINT-JUERY.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,